



Communiqué de presse



La Ville de Saint-Herblain lance une nouvelle aide pour les jeunes

28 juin 2021

La Ville de Saint-Herblain vient de voter une nouvelle aide à destination des jeunes Herblinoises et Herblinois : l'aide à la cotisation pour la pratique artistique et culturelle.

Nouveau : l'aide pour la pratique artistique et culturelle

La Ville lance une aide pour la pratique culturelle et artistique pour les moins de 25 ans, en complément de l'offre déjà existante pour les cotisations sportives et aux mêmes conditions. Dès la rentrée prochaine, un jeune pourra ainsi bénéficier d'une aide à la pratique sportive, cumulée à une aide à la pratique culturelle (une aide par catégorie d'activité). Les activités culturelles associatives et municipales, bénéficiant déjà d'un tarif au quotient familial, ne sont pas concernées par ce dispositif.

Une aide à la pratique sportive et culturelle

Depuis 2005, la Ville de Saint-Herblain aide financièrement les jeunes souhaitant adhérer à une association sportive pour une pratique à l'année (associations implantées à Saint-Herblain et en dehors de la Ville).

L'aide à la pratique culturelle et artistique est accordée aux mêmes conditions.

- Possibilité de cumuler une aide à la cotisation sportive et culturelle par enfant et par saison. Chaque aide peut atteindre 140 €.
- Jeune jusqu'à 25 ans révolus résidant à Saint-Herblain depuis plus de 3 mois,
- Aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 750 €.

Selon le quotient déterminé, une aide de 40, 50 ou 60 % du coût de la cotisation est attribué directement, une fois l'intégralité de la cotisation réglée auprès de l'association sportive et/ou culturelle.

Plus d'info sur saint-herblain.fr

Contact presse

Ville de Saint-Herblain
Cabinet du Maire
Service information communication
Tel : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

